

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 608

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 22

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« celui-ci »

les mots :

« ce contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.